

**ASSEMBLÉE NATIONALE**10 novembre 2012

---

## ABROGATION DU CONSEILLER TERRITORIAL - (N° 345)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT SÉANCE****AMENDEMENT**

N ° 1

présenté par  
M. Collard  
-----**ARTICLE UNIQUE**

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« et les mots : « électeurs inscrits » sont remplacés par les mots : « suffrages exprimés. » ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'une disposition complémentaire à celle de l'alinéa 10, et qui va dans le sens d'un renforcement du pluralisme.